

Produit par



Une vision globale de la prévention!

Fiche de Données de Sécurité

URÉTHANE H/S MODIFIÉ À BASE D'EAU, BLANC FINI MAT



1. Identification

Nom du produit	URÉTHANE H/S MODIFIÉ À BASE D'EAU, BLANC FINI MAT
Code du produit	WB-1410
Autres moyens d'identification	WHITE H/S W/B MODIFIED URETHANE FLAT.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	PEINTURE.
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 www.gemini-coatings.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) 24 heures Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510

2. Identification des dangers

Résumé	ATTENTION! Peut causer une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Garder les contenants bien fermés entre les usages. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
---------------	---

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Irritation cutanée (Catégorie 2)
Irritation oculaire (Catégorie 2A)
Cancérogénicité (Catégories 2)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Effets narcotiques (Catégorie 3)

ATTENTION

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
H315 : Provoque une irritation cutanée
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351 : Susceptible de provoquer le cancer par inhalation de la poussière
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 : Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 - 30 %
Éther monométhyle de propylène glycol	107-98-2	1 - 5 %
Gel de Silice	112926-00-8	1 - 5 %
Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	108-65-6	1 - 5 %
Solvant Stoddard	8052-41-3	1 - 5 %
Laurylsulfate de sodium	151-21-3	0.5 - 1.5 %
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	0.5 - 1.5 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Aucune information disponible.
Note au médecin	Traiter les symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO ₂),
Dangers spécifiques du produit	Ce produit est une solution aqueuse qui ne soutient pas la combustion à moins que de l'eau soit évaporée. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira et le contenant pourrait éclater. Dégage

	des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racler et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Éviter les températures élevées et la chaleur intense. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Les contenants de ce produit peuvent être dangereux même vides. Comme les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Tenir à l'abri du gel.
Température de stockage	10 à 35 °C (50 à 95 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Solvant stoddard : 20000 mg/m ³ . Dioxyde de titane : 5000 mg/m ³ . Silice amorphe, gel : 3000 mg/m ³ .
--	--

Dioxyde de titane	VEMP (8h)	Poussière totale	10 mg/m ³	AB , ACGIH, BC, ON, RSST
Solvant Stoddard	VECD VEMP (8h)		580 mg/m ³ 290 mg/m ³	BC BC
			100 ppm 525 mg/m ³ 100 ppm 572 mg/m ³	ACGIH , ON, RSST AB
Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	VECD VEMP (8h)		75 ppm 50 ppm	BC BC , US AIHA
Éther monométhyle de propylène glycol	VECD VEMP (8h)		50 ppm 270 mg/m ³ 100 ppm 150 ppm 150 ppm 553 mg/m ³ 50 ppm	ON ACGIH ON RSST ACGIH
Gel de Silice	VEMP (8h)	Poussière respirable	100 ppm 100 ppm 369 mg/m ³ 6 mg/m ³	ON RSST RSST
1,2,4-Triméthylbenzène	VEMP (8h)	Poussière totale	25 ppm 25 ppm 123 mg/m ³	ACGIH , ON ACGIH , BC, ON AB , RSST

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
--	--

Mesures de protection individuelle

Yeux	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	S'il y a risque de contact avec la peau porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.
Voies respiratoires	Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, porter un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques. Utiliser un masque à poussière lors du ponçage.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable.
Couleur	Blanc	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Légère odeur d'acrylique	Point d'éclair	>98.9°C (210°F) Tagliabue coupe fermée
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	N.Dis.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	4.6 (Air = 1)
Point d'ébullition	56.1 à 100°C (133 à 212°F)	Densité relative	1.26 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	0.133kPa (1 mm Hg)	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	52.4%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter les températures élevées et la chaleur intense.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts, bases fortes, acides forts.
Produits de décomposition dangereux	En combustion : oxydes d'azote, oxydes de carbone (CO, CO ₂).

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	Dioxyde de titane	Ingestion	>10000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>6.82 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>10000 mg/kg	Lapin	DL50
	Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	Ingestion	8532 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	28.7 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50
	Éther monométhyle de propylène glycol	Ingestion	6600 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	36.4 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	13000 mg/kg	Lapin	DL50
	Gel de Silice	Ingestion	3160 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>2.08 mg/l/4h	Rat	CL50

	<p>Solvant Stoddard</p> <p>1,2,4-Triméthylbenzène</p> <p>Laurylsulfate de sodium</p>	<p>Peau >2000 mg/kg Lapin DL50</p> <p>Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50</p> <p>Inhalation >12 mg/l/4h Rat CL50</p> <p>Peau >3000 mg/kg Lapin DL50</p> <p>Ingestion 5000 mg/kg Rat DL50</p> <p>Inhalation 18 mg/l/4h Rat CL50</p> <p>Peau >3160 mg/kg Lapin DL50</p> <p>Ingestion 1288 mg/kg Rat DL50</p> <p>Inhalation >3.9 mg/l/1h Rat CL50</p> <p>Peau >10000 mg/kg Lapin DL50</p>
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	<p>Voie oculaire Peut causer une irritation des yeux.</p> <p>Voie cutanée Peut causer une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et des gerçures.</p> <p>Voie respiratoire Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation excessive est nocive. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées, de la somnolence et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.</p> <p>Voie orale Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements.</p> <p>Sensibilisation respiratoire ou cutanée Ce produit n'est pas un sensibilisant cutané ou respiratoire.</p> <p>Classification CIRC / NTP</p> <p>Nom chimique CIRC NTP Dioxyde de titane 2B - CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</p> <p>Cancérogénicité Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. Si le matériau doit être séché et poncé par l'utilisateur, le risque d'inhalation de poussières augmentera, en conjonction avec le risque de cancer.</p> <p>Tératogénicité Ce produit n'est pas connu pour causer des effets tératogènes.</p> <p>Mutagène Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucune information de toxicité spécifique pour certains organes.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucune information de toxicité spécifique pour certains organes.</p>	
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.	
Autres informations	L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SGH. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.	

12. Données écologiques

Toxicité écologique	N.Dis. CL50 N/Av.
Persistance	Aucune information disponible pour ce produit.
Dégradabilité	Aucune information disponible pour ce produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible pour ce produit.
Mobilité dans le sol	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres effets nocifs	Aucune information disponible pour ce produit.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :

- Toxic Substance Control Act (TSCA) :
Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

- EPCRA Section 313 Toxic Chemicals :
1,2,4-Triméthylbenzène (CAS no. 95-63-6).
- Californie Proposition 65 :

Contient un ou des ingrédients qui peuvent causer le cancer selon l'état de la Californie.
Dioxyde de titane (CAS no. 13463-67-7).

CANADA :

- Canada LIS et LES :

Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS).
- Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) :

Solvant stoddard (CAS No. 8052-41-3).

1,2,4-Triméthylbenzène (CAS no. 95-63-6).

Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol (CAS no. 108-65-6).

SIMDUT 1988



D2A D2B

Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS



NFPA



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)

GEMINI INDUSTRIES, INC. 2014-12-10

Version

01

Autres informations

RÉFÉRENCES :

- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases,
<http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php>

- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>

- IUCLID Chemical Dataset, European Chemical Substances Information System (ESIS), Joint Research Centre, <http://esis.jrc.ec.europa.eu>

- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html>

- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), <http://www.inchem.org>

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.